

leur respect et de leurs félicitations. Ces témoignages, Nous les acceptons pour les rapporter à Dieu, qui Nous console dans Notre tribulation, et sans cesse Nous le prions de bénir le troupeau du Seigneur, de lui être propice et de Lui accorder la paix et la concorde désirées depuis longtemps.

Emu par ces marques publiques d'amour et de piété traditionnelle, et déférant aux prières qui Nous sont adressées à cette fin que les enfants retirent de cette fête de leur Père quelque avantage pour acquérir le bonheur éternel, Nous avons décidé d'ouvrir les trésors de l'Eglise dont Dieu nous a confié la dispensation.

C'est pourquoi, en vertu de la miséricorde de Dieu, Nous appuyant sur l'autorité de ses apôtres saint Pierre et saint Paul :

A tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ de l'un ou l'autre sexe qui viendront à Rome en pèlerinage à l'occasion de Notre jubilé sacerdotal, afin de témoigner ouvertement et publiquement, au nom de leurs peuples, leur piété et leur respect et afin de rendre avec l'obéissance l'honneur dû à la suprême autorité qui Nous a été confiée par Dieu ; à tous les fidèles aussi de l'un et l'autre sexe qui suivront et accompagneront d'esprit et de cœur les dits pèlerinages ; comme à tous ceux et à chacun de ceux qui, de quelque manière que ce soit donneront leur concours pour la bonne et heureuse issue de ces pieux pèlerinages :

Nous accordons dans le Seigneur l'indulgence plénière et la rémission de leurs péchés, tant pour le jour de Notre solennité indiqué ci-après que pour le jour de fête qui suivra immédiatement la neuvaine de prières renou-